

ARTICLE 11

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
TEXTE DE L'ARTICLE 11	
INTRODUCTION	1-5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE LA PRATIQUE	6-23
A. — Critères appliqués pour l'établissement de l'annexe	18-19
B. — Destinataires des recommandations de l'Assemblée générale se rapportant aux principes généraux de la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales	20
C. — Pratique suivie par l'Assemblée générale en ce qui concerne le désarmement et la réglementation des armements	21-23
	<i>Page</i>
Notes	121

ANNEXE

Liste des points de l'ordre du jour et des résolutions se rapportant à l'Article 11

I. — Points de l'ordre du jour et résolutions se rapportant aux principes généraux de la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales	123
II. — Points de l'ordre du jour et résolutions se rapportant aux principes régissant le désarmement et la réglementation des armements	124
III. — Points de l'ordre du jour et résolutions se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité internationales	128

TEXTE DE L'ARTICLE 11

1. L'Assemblée générale peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité.

2. L'Assemblée générale peut discuter toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont elle aura été saisie par l'un quelconque des Membres des Nations Unies, ou par le Conseil de sécurité, ou par un Etat qui n'est pas membre de l'Organisation conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 35, et, sous réserve de l'Article 12, faire sur toutes questions de ce genre des recommandations soit à l'Etat ou aux Etats intéressés, soit au Conseil de sécurité, soit aux Etats et au Conseil de sécurité. Toute question de ce genre qui appelle une action est renvoyée au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale, avant ou après discussion.

3. L'Assemblée générale peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les situations qui semblent devoir mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

4. Les pouvoirs de l'Assemblée générale énumérés dans le présent Article ne limitent pas la portée générale de l'Article 10.

INTRODUCTION

1. Quoique le paragraphe 3 de l'Article 11 ait été explicitement invoqué au dispositif de plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de

la période considérée, il n'en est résulté aucune discussion d'ordre constitutionnel, ni à l'Assemblée ni dans aucune des commissions, concernant l'intérêt de ces décisions pour une meilleure compréhension de l'Article.

2. Le résumé de la pratique comporte des éléments ayant trait à la relation entre la responsabilité de l'Assemblée générale et la responsabilité principale du Conseil de sécurité en ce qui concerne les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

3. Le résumé traite également de la pratique suivie par l'Assemblée générale en ce qui concerne le désarmement et la réglementation des armements.

4. Enfin, le résumé de la pratique fournit une indication des critères appliqués pour l'établissement de l'annexe¹ qui, dans ses trois sections, contient la liste des décisions de l'Assemblée générale concernant les points de l'ordre du jour se rapportant aux principes généraux relatifs à la coopération en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales; les points de l'ordre du jour se rapportant aux principes régissant le désarmement et la réglementation des armements; et les points de l'ordre du jour se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

5. De même que dans le *Répertoire* et ses *Suppléments n^{os} 1 à 4*, l'annexe à la présente étude n'a d'autre but que de donner au lecteur une idée générale du champ et de la nature des activités de l'Assemblée générale qui se rapportent à l'Article 11. En conséquence, il n'y a pas lieu de leur accorder, du point de vue constitutionnel, une importance particulière.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE LA PRATIQUE

6. Pendant la période considérée, l'Assemblée générale a adopté cinq résolutions contenant des références explicites au paragraphe 3 de l'Article 11. Dans le premier cas, la référence à cette disposition figurait au paragraphe 4 de la résolution 3061 (XXVIII)² de l'Assemblée concernant l'occupation illégale par les forces militaires portugaises de certains secteurs de la République de Guinée-Bissau et les actes d'agression commis par elles contre le peuple de la République³.

7. L'Assemblée générale a, sur recommandation de la Cinquième Commission, adopté la résolution 3485 (XXX) dont le paragraphe 6 invoque explicitement le paragraphe 3 de l'Article 11⁴, concernant la question de Timor⁵. L'Assemblée générale a également renouvelé les références explicites à cet article dans trois résolutions subséquentes, à savoir les résolutions 31/53⁶, 32/34⁷ et 33/39⁸ qui avaient trait à ce même point de l'ordre du jour.

8. Aucune de ces résolutions n'a donné lieu à des discussions de fond concernant l'application de l'Article 11 et elles n'ont provoqué aucune référence explicite à cet article au cours des débats en séance plénière ou à la Quatrième Commission.

9. L'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions contenant des recommandations concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales ou appelant l'attention du Conseil de sécurité sur des situations considérées comme mettant en danger ou semblant devoir mettre en danger la paix et la sécurité internationales, et a prié le Conseil de sécurité de prendre certaines mesures pour régler ces questions⁹.

10. L'ensemble de l'Article 11 ou l'une ou l'autre de ses dispositions ont été explicitement invoqués à

propos de la compétence respective du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pendant l'examen d'un certain nombre de points de l'ordre du jour, tant à l'Assemblée que dans les grandes commissions.

11. Au cours de la vingt-cinquième session, on s'est référé à l'Article 11 au sujet de plusieurs questions relatives au désarmement¹⁰ ainsi que dans le cadre de l'examen de mesures concernant le renforcement de la sécurité internationale¹¹, la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain¹², l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects¹³, la question de Namibie¹⁴, l'examen du rôle de la Cour internationale de Justice¹⁵ et la question de Corée¹⁶.

12. Pendant la vingt-sixième session, on s'est référé à l'Article 11 au cours de l'examen du rapport du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression¹⁷. Durant la vingt-septième session, des références explicites ont été faites à l'Article 11 au sujet de la situation au Moyen-Orient¹⁸, du non-recours à la force dans les relations internationales et de l'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires¹⁹, d'un certain nombre de questions relatives au désarmement²⁰, ainsi qu'au sujet de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale²¹.

13. Des références à l'Article 11 ont également été faites, au cours de la vingt-huitième session, concernant un certain nombre de questions relatives au désarmement²²; pendant la vingt-neuvième session, au sujet du rapport du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression²³; au cours du débat général²⁴ lors de la trentième session, à propos de certaines questions touchant le désarmement²⁵, de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale²⁶, le rapport du Comité *ad hoc* de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales²⁷.

14. A la trente et unième session, on a invoqué l'Article 11 dans le cadre de la discussion de la question de Palestine²⁸ et de l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects²⁹; à la trente-deuxième session, au sujet de la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, et de l'affermissement et la consolidation de la détente internationale et la prévention du danger de guerre nucléaire³⁰. Le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a aussi donné lieu à des références à l'Article 11³¹.

15. Pendant la trente-troisième session, on s'est aussi référé à l'Article 11 concernant la question de Namibie³², le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation³³ et le rapport du Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales³⁴. L'Article a également été invoqué à la neuvième session extraordinaire au sujet de la question de Namibie³⁵ et à la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement³⁶.

16. L'Article 11 a été expressément invoqué dans une lettre³⁷ en date du 27 mai 1977, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étran-

gères de l'Union soviétique, au sujet de l'élaboration et de la conclusion par l'Assemblée générale d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

17. L'Article 11 ayant été fréquemment mentionné en liaison avec les Articles 10, 12 et 14, et parfois avec l'Article 35, il convient de consulter les études relatives à ces articles afin d'obtenir une vue plus complète des problèmes d'ordre constitutionnel à propos de la compétence respective de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A. — Critères appliqués pour l'établissement de l'annexe

18. L'annexe a uniquement pour but de donner au lecteur une vue globale du champ et de la nature des mesures prises par l'Assemblée générale dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et ne doit donc pas être considérée comme une tentative de classer les résolutions de l'Assemblée générale en fonction des divers domaines d'application de l'Article 11 et encore moins comme une tentative d'interpréter leur portée en ce qui concerne l'application dudit Article.

19. Les résolutions énumérées dans l'annexe comprennent celles qui concernent les questions se rapportant aux principes généraux de la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales (section I), les questions se rapportant aux principes régissant le désarmement et la réglementation des armements (section II) et les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales (section III). Certaines des résolutions indiquées dans la section III ont été examinées à la Quatrième Commission; elles figurent dans cette section parce qu'elles comprennent des dispositions qui appellent l'attention du Conseil de sécurité sur des questions que l'Assemblée générale a étudiées, qui prient le Conseil de sécurité de les examiner, ou qui recommandent au Conseil de sécurité de prendre des mesures précises pour les régler.

B. — Destinataires des recommandations de l'Assemblée générale se rapportant aux principes généraux de la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

20. Les recommandations de l'Assemblée générale se rapportant aux principes généraux de la coopération internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ont été adressées à tous les Etats Membres³⁸, aux Etats Membres³⁹, à certains Etats Membres⁴⁰, à tous les Etats⁴¹, aux Etats⁴², à certains Etats⁴³, à des gouvernements⁴⁴, au Conseil de sécurité⁴⁵, aux membres du Conseil de sécurité⁴⁶ et aux organes subsidiaires⁴⁷.

C. — Pratique suivie par l'Assemblée générale en ce qui concerne le désarmement et la réglementation des armements

21. Par suite du nombre croissant des résolutions adoptées au cours de la période considérée, l'Assemblée générale a continué à accroître la portée de ses

efforts dans le domaine du désarmement et de la réglementation des armements⁴⁸.

22. Dans ses résolutions, l'Assemblée générale s'est adressée à tous les Etats Membres⁴⁹, aux Etats Membres⁵⁰, à certains Etats Membres⁵¹, à tous les Etats⁵², aux Etats⁵³, à certains Etats⁵⁴, à des Etats en particulier⁵⁵, à tous les gouvernements⁵⁶, aux gouvernements⁵⁷, à certains gouvernements⁵⁸, à des gouvernements en particulier⁵⁹, aux gouvernements ayant procédé à des essais d'armes nucléaires⁶⁰, aux gouvernements qui procèdent à des essais d'armes nucléaires souterrains⁶¹, à des Etats dotés d'armes nucléaires⁶², à des Etats non dotés d'armes nucléaires⁶³, aux parties intéressées⁶⁴, au Conseil de sécurité⁶⁵, à tous ses membres permanents⁶⁶, à la Conférence du Comité du désarmement⁶⁷, à la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés⁶⁸, à la Commission du désarmement⁶⁹, aux institutions spécialisées⁷⁰, aux organes subsidiaires⁷¹ et aux organisations non gouvernementales⁷².

23. L'Assemblée générale a aussi adressé des recommandations au Secrétaire général⁷³.

NOTES

¹ Pour simplifier la présentation des éléments consignés aux annexes des *Suppléments* antérieurs, l'annexe à la présente étude de l'Article 11 a été modifiée. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale étant d'un accès facile au lecteur des études du *Répertoire*, il a été décidé de supprimer les résumés détaillés des dispositions pertinentes; pour en tenir lieu, on a indiqué les numéros des résolutions ainsi que les numéros et les titres des points pertinents de l'ordre du jour.

² AG, résolution 3061 (XXVIII), par. 4. Ce paragraphe figurait dans le projet de résolution présenté en séance plénière par 65 coauteurs et adopté par l'Assemblée générale le 2 novembre 1973. Voir AG (XXVIII), Annexes, point 107, A/L.702 et Add.1 à 7, pour le texte du projet de résolution.

³ L'Assemblée générale a examiné cette question au point 107 de l'ordre du jour, uniquement en séance plénière.

⁴ AG, résolution 3485 (XXX), par. 6. Le paragraphe comportant une référence explicite au paragraphe 3 de l'Article 11 ainsi que plusieurs autres paragraphes ont été présentés par le représentant de la Guinée-Bissau sous forme d'amendements au texte révisé du projet de résolution (A/C.4/L.1125/Rev.1) le 8 décembre 1975, le jour même de la présentation, par les coauteurs, du texte révisé lui-même. Les amendements proposés par la Guinée-Bissau ont été incorporés au texte du nouveau projet (A/C.4/L.1132), sans donner lieu à des arguments d'ordre constitutionnel: le nouveau projet de résolution a été adopté par la Quatrième Commission et ensuite par l'Assemblée générale. Voir AG (XXX), Annexes, point 88, A/10426, par. 11, 12 et 32. L'Assemblée générale a adopté le texte à sa 2439^e séance, le 12 décembre 1975.

⁵ L'Assemblée générale a examiné la question de Timor au point 88 de son ordre du jour.

⁶ AG, résolution 31/53, par. 7; point 25.

⁷ AG, résolution 32/34, par. 6. Le point 93 était intitulé "Question du Timor oriental".

⁸ AG, résolution 33/39, par. 4; point 94.

⁹ AG, résolutions 2628 (XXV), par. 8 (La situation au Moyen-Orient); 2652 (XXV), par. 12 et 13 (Question de la Rhodésie du Sud); 2671 (XXV), par. 6 (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 2678 (XXV), par. 7 (Question de Namibie); 2707 (XXV), par. 12 et 13 (Question des territoires administrés par le Portugal); 2775 A (XXVI), par. 6; F, par. 13 (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 2793 (XXVI), par. 7 (Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 1606^e, 1607^e et 1608^e séances, les 4, 5 et 6 décembre 1971 [La situation dans le sous-continent indo-pakistanaï]); 2795 (XXVI), par. 14 (Question des territoires administrés par le Portugal); 2799 (XXVI), par. 9 (La situation au

Moyen-Orient); 2871 (XXVI), par. 7 (Question de Namibie); 2918 (XXVII), par. 7 (Question des territoires administrés par le Portugal); 2923 E (XXVII), par. 8 (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 2946 (XXVII), par. 6 (Question de la Rhodésie du Sud); 2949 (XXVII), par. 10 (La situation au Moyen-Orient); 3031 (XXVII), par. 11 (Question de Namibie); 3061 (XXVIII), par. 4 (Occupation illégale par les forces militaires portugaises de certains secteurs de la République de Guinée-Bissau et actes d'agression commis par elles contre le peuple de la République); 3111 (XXVIII), section I, par. 8 (Question de Namibie); 3113 (XXVIII), par. 10 (Question des territoires administrés par le Portugal); 3116 (XXVIII), par. 8 (Question de la Rhodésie du Sud); 3151 G (XXVIII), par. 6 (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 3295 (XXIX), II, dispositif (Question de Namibie); 3324 B (XXIX), dispositif (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 3333 (XXIX), par. 2 (Question de Corée); 3375 (XXX), par. 1 (Invitation à l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux efforts pour la paix au Moyen-Orient); 3376 (XXX), par. 8 (Question de Palestine); 3399 (XXX), par. 11 (Question de Namibie); 3411 G (XXX), par. 16 (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 3414 (XXX), par. 4 (La situation au Moyen-Orient); 3485 (XXX), par. 6 (Question de Timor); 31/6 D, par. 1 et 2; K, dispositif (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 31/12, par. 5 (Question de Chypre); 31/20, par. 4 (Question de Palestine); 31/53, par. 7 (Question de Timor); 31/61, par. 6 (La situation au Moyen-Orient); 31/62, par. 3 (Conférence de la paix sur le Moyen-Orient); 31/146, par. 25 (Situation en Namibie résultant de l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud); 31/154 B, par. 7 et 8 (Question de la Rhodésie du Sud); 32/5, par. 7 (Mesures illégales prises récemment par Israël dans les territoires arabes occupés et visant à en modifier le statut juridique, le caractère géographique et la composition démographique en violation des principes de la Charte des Nations Unies, des obligations internationales contractées par Israël aux termes de la quatrième Convention de Genève de 1949, ainsi que des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et obstruction des efforts visant à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient); 32/9 D, par. 32 (Question de Namibie); 32/15, par. 5 (Question de Chypre); 32/20, par. 5 (La situation au Moyen-Orient); 32/34, par. 6 (Question du Timor oriental); 32/40 A, par. 4 (Question de Palestine); 32/105 F, par. 3 et 4; G, par. 1; O, dispositif (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 32/116 B, par. 6 et 7 (Question de la Rhodésie du Sud); 33/15, par. 8 (Question de Chypre); 33/28 A, par. 8 (Question de Palestine); 33/29, par. 6 (La situation au Moyen-Orient); 33/38 B, par. 10 (Question de la Rhodésie du Sud); 33/39, par. 4 (Question du Timor oriental); 33/182 A, par. 13; B, par. 8 (Question de Namibie); 33/183 E, par. 2; G, par. 1; H, par. 2; M, par. 1 et 2; O, dispositif (Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain); 33/206, par. 12 (Question de Namibie).

¹⁰ AG (XXV), points 27 à 31, 93 et 94 : 1^{re} Comm., 1862^e séance : Soudan, par. 38.

¹¹ AG (XXV), point 32 : 1^{re} Comm., 1728^e séance : Yougoslavie, par. 97; 1729^e séance : Chili, par. 45; 1731^e séance : Trinité-et-Tobago, par. 4; 1738^e séance : URSS, par. 155.

¹² AG (XXV), point 34 : Comm. pol. spéc., 693^e séance : Mexique, par. 35; 696^e séance : Hongrie, par. 34; 701^e séance : Mexique, par. 30; 709^e séance : Jordanie, par. 7.

¹³ AG (XXV), point 36 : Comm. pol. spéc., 721^e séance : Autriche, par. 39.

¹⁴ AG (XXV), point 64 : 4^e Comm., 1899^e séance : Kenya, par. 84.

¹⁵ AG (XXV), point 96 : 6^e Comm., 1211^e séance : Pays-Bas, par. 19.

¹⁶ AG (XXV), point 98 : 1^{re} Comm., 1747^e séance : Etats-Unis, par. 74.

¹⁷ AG (XXVI), point 89 : 6^e Comm., 1274^e séance : RSS d'Ukraine, par. 27; 1276^e séance : Zambie, par. 24.

¹⁸ AG (XXVII), point 21 : plén., 2093^e séance : Côte d'Ivoire, par. 108.

¹⁹ AG (XXVII), point 25 : plén., 2082^e séance : Liban, par. 68.

²⁰ AG (XXVII), points 26, 27 et 30 à 34 : 1^{re} Comm., 1876^e séance : RSS de Biélorussie, par. 58; 1882^e séance : France, par. 152.

²¹ AG (XXVII), point 50 : 3^e Comm., 1920^e séance : Colombie, par. 1.

²² AG (XXVIII), points 29 et 32 à 38 : 1^{re} Comm., 1946^e séance : Libéria, par. 65; 1948^e séance : Roumanie, par. 49; 1953^e séance : Venezuela, par. 27; 1960^e séance : URSS, par. 62; 1969^e séance : France, par. 38.

²³ AG (XXIX), point 86 : 6^e Comm., 1482^e séance : Grèce, par. 53.

²⁴ AG (XXX), point 9 : plén., 2355^e séance : Brésil, p. 21.

²⁵ AG (XXX), points 31, 34 à 48, 120, 122 et 126 : 1^{re} Comm., 2081^e séance : France; 2093^e séance : Brésil.

²⁶ AG (XXX), point 49 : 1^{re} Comm., 2059^e séance : Royaume-Uni.

²⁷ AG (XXX), points 113 et 29 : 6^e Comm., 1564^e séance : Bulgarie, par. 35.

²⁸ AG (31), point 27 : plén., 74^e séance : Indonésie, par. 48.

²⁹ AG (31), point 54 : Comm. pol. spéc., 34^e séance : Indonésie, par. 42; Espagne, par. 30 et 31; 35^e séance : Tunisie, par. 6.

³⁰ AG (32), points 37, 50 et 127 : 1^{re} Comm., 54^e séance : Trinité-et-Tobago; 55^e séance : Cuba.

³¹ AG (32), point 116 : 6^e Comm., 26^e séance : Nigéria, par. 52; 28^e séance : République-Unie du Cameroun, par. 52.

³² AG (33), point 27 : plén., 100^e séance : Panama, par. 53.

³³ AG (33), point 117 : 6^e Comm., 29^e séance : Trinité-et-Tobago, par. 54.

³⁴ AG (33), point 121 : 6^e Comm., 52^e séance : URSS, par. 54; 57^e séance : France, par. 36.

³⁵ AG (S-9), plén., 3^e séance : Panama, par. 11.

³⁶ AG (S-10), plén., 17^e séance : Mali, par. 104; 27^e séance : Chypre, par. 367.

³⁷ A 32 94, annexe (ronéotypé).

³⁸ AG, résolutions 2880 (XXVI), par. 10; 2925 (XXVII), par. 3 à 5; 3073 (XXVIII), par. 7 et 8.

³⁹ AG, résolutions 2734 (XXV), par. 6, 7, 12, 14, 16 et 17; 2835 (XXVI), par. 4; 3282 (XXIX), par. 5; 3283 (XXIX), par. 2 et 3; 31/9, par. 2 et 3; 32/106, par. 2; 33/114, par. 1 à 3.

⁴⁰ AG, résolution 33/114, par. 5 et 6.

⁴¹ AG, résolutions 2625 (XX), annexe, par. 3; 2734 (XXV), par. 2, 11, 18 et 20; 2880 (XXVI), par. 2 et 3; 2993 (XXVII), par. 3; 3314 (XXIX), par. 3; 3389 (XXX), par. 1 et 2; 31/91, par. 4; 31/92, par. 1 et 3; 32/153, par. 1 et 2; 32/154, par. 1; 33/73, I, en général; II, dispositif; 33/74, par. 1; 33/75, par. 1.

⁴² AG, résolutions 3034 (XXVII), par. 2 et 5 à 7; 31/102, par. 2, 5 et 6; 32/147, par. 2 et 6.

⁴³ AG, résolutions 3185 (XXVII), par. 3 et 4; 31/92, par. 8; 31/102, par. 8; 32/147, par. 5 et 8.

⁴⁴ AG, résolutions 32/148, par. 3; 33/19, par. 3; 33/96, par. 3.

⁴⁵ AG, résolutions 2734 (XXV), par. 9, 10 et 13; 2880 (XXVI), par. 5; 2936 (XXVII), par. 2; 3283 (XXIX), par. 5; 3314 (XXIX), par. 4; 31/92, par. 7; 32/154, par. 2.

⁴⁶ AG, résolution 33/75, par. 2.

⁴⁷ AG, résolutions 2670 (XXV), par. 3, 5 et 6; 2835 (XXVI), par. 5 et 6; 2965 (XXVII), par. 3, 5 et 6; 3034 (XXVII), par. 10; 3091 (XXVIII), par. 3 et 4; 3239 (XXIX), par. 2 et 3; 3457 (XXX), par. 2 à 5; 31/102, par. 7; 31/103, par. 1, 3 et 5; 31/105, par. 2 à 5; 32/106, par. 4 à 6; 32/147, par. 7 et 10; 32/148, par. 2 et 5; 32/150, par. 1 et 2; 33/19, par. 2 et 5; 33/96, par. 2 et 5; 33/114, par. 4.

⁴⁸ Pour la liste de toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant le désarmement et la réglementation des armements, voir l'annexe, section II.

⁴⁹ AG, résolutions 3484 A (XXX), par. 10; 31/189 B, par. 3.

⁵⁰ AG, résolutions 3261 A (XXIX), par. 3; G, par. 2; 3470 (XXX), par. 4; 31/68, par. 4; 31/90, par. 4; 32/80, par. 4; 33/71 G, par. 1 et 2.

⁵¹ AG, résolutions 3474 (XXX), par. 3; 32/82, par. 2.

⁵² AG, résolutions 2662 (XXV), par. 2; 2663 B (XXV), par. 1; 2667 (XXV), par. 1; 2827 A (XXVI), par. 6; B, dispositif; 2828 C (XXVI), par. 2; 2831 (XXVI), par. 6; 2833 (XXVI), par. 2; 2930 (XXVII), par. 1; 2933 (XXVII), par. 5; 2934 A (XXVII), section I, par. 2; B, par. 2; 3075 (XXVIII), par. 4; 3080 (XXVIII), par. 1 et 3; 3183 (XXVIII), par. 4; 3254 (XXIX), par. 3; 3255 B (XXIX), par. 2; 3256 (XXIX), par. 2; 3257 (XXIX), par. 6; 3259 A (XXIX), par. 5; 3260 (XXIX), par. 1; 3261 D (XXIX), par. 2; E, par. 1 à 3; 3263 (XXIX), par. 4; 3265 B (XXIX), par. 4; 3462 (XXX), par. 1; 3463 (XXX), par. 1; 3465 (XXX), par. 2; 3468 (XXX), par. 5; 3471 (XXX), par. 2 à 4; 3477 (XXX), par. 3; 3484 A (XXX), par. 1, B, par. 1; 31/65, par. 2; 31/68, par. 3; 31/69, par. 1 à 3; 31/87, par. 3; 31/88, par. 3; 32/77, par. 1; 32/81, par. 1 à 5; 32/84 A, par. 3; 32/87 A, par. 5; D, par. 1; F, par. 4; 33/59 A, par. 1; 33/63, par. 1 à 7; 33/66 A, par. 3; B, par. 3; 33/71 A, par. 1; B, par. 2; C, dispositif; D, par. 1; F, par. 5 et 6; 33/91, par. 1 et 2.

⁵³ AG, résolutions 32 84 B, par. 1 et 2; 33/70, par. 6.

⁵⁴ AG, résolutions 2832 (XXVI), par. 3; 2992 (XXVII), par. 1 à 4; 3077 (XXVIII), par. 5; 3078 B (XXVIII), par. 4 et 5; 3184 C (XXVIII), par. 2; 3256 (XXIX), par. 4 et 5; 3257 (XXIX), par. 3; 3259 A (XXIX), par. 1, 2 et 4; 3262 (XXIX), par. 2; 3265 B (XXIX), par. 3; 3463 (XXX), par. 2; 3465 (XXX), par. 4 et 5; 3466 (XXX), par. 6; 3468 (XXX), par. 3; 3476 B (XXX), par. 1 et 2; 3477 (XXX), par. 2; 31/65, par. 4; 31/66, par. 5; 31/73, par. 2; 31/88, par. 2; 32/77,

par. 3; 32/83, par. 2; 32/86, par. 1; 32/87 A, par. 2; 32/87 F, par. 6; 33/59, par. 4; 33/65, par. 2; 33/68, par. 2; 33/91 G, par. 4.

⁵⁵ AG, résolutions 3079 (XXVIII), par. 2; 3258 (XXIX), par. 2; 3261 C (XXIX), par. 4; D, par. 5; 3467 (XXX), par. 1; 3473 (XXX), par. 1; 3484 A (XXX), par. 6; C, par. 3 et 4; 31/67, par. 1; 31/189 A, par. 3 et 4; 32/76, par. 2; 32/79, par. 1; 32/81, par. 3; 32/87 G, par. 3 et 4; 33/58, par. 1; 33/59 A, par. 2; 33/63, par. 3 et 6; 33/68, par. 1; 33/71 H, I, par. 1; 33/91 C, par. 2 et 3.

⁵⁶ AG, résolutions 2667 (XXV), par. 4; 2828 C (XXVI), par. 3; 2831 (XXVI), 3075 (XXVIII), par. 7; 3184 C (XXVIII), par. 3; 3093 B (XXVIII), par. 2; 3255 A (XXIX), par. 1 et 2; B, par. 3; 3462 (XXX), par. 3; 3463 (XXX), par. 4; 3472 A (XXX), par. 5 et 8; 32/75, par. 6; 33/71 A, par. 4; M, par. 2 et 3; 33/91 D, par. 3.

⁵⁷ AG, résolutions 2663 A (XXV), par. 2; 2827 A (XXVI), par. 4; 2828 C (XXVI), par. 4; 2934 B (XXVII), par. 6 et 7; 3077 (XXVIII), par. 2; 3261 A (XXIX), par. 2; 31/70, par. 4.

⁵⁸ AG, résolutions 2660 (XXV), par. 2; 2826 (XXVI), par. 2; 3261 F (XXIX), par. 3.

⁵⁹ AG, résolutions 2832 (XXVI), par. 2; 2932 B (XXVII), par. 1 et 2; 3184 A (XXVIII), par. 1 et 2; 3261 C (XXIX), par. 5.

⁶⁰ AG, résolution 2828 C (XXVI), par. 6.

⁶¹ AG, résolution 2934 B (XXVII), par. 3 et 4.

⁶² AG, résolutions 2661 A (XXV), dispositif; 2663 B (XXV), par. 2; 2666 (XXV), par. 1; 2828 A (XXVI), par. 2; B, par. 2 et 3; 2934 A (XXVII), section II, par. 2; C, par. 3; 3078 A (XXVIII), par. 3; B, par. 2 et 3; 3183 (XXVIII), par. 3; 3257 (XXIX), par. 5; 3466 (XXX), par. 4; 3474 (XXX), par. 4; 3478 (XXX), par. 2; 31/66, par. 3; 31/71, par. 4; 31/89, par. 1; 31/189 C, par. 1; 32/78, par. 4; 32/82, par. 3; 32/83, par. 3; 32/87 B, par. 2; F, par. 1 et 3; 33/60, par. 5; 33/65, par. 3; 33/71 F, par. 2; H, section I, par. 1, 3 et 4; 33/91 F, par. 1.

⁶³ AG, résolution 33/91 F, par. 2.

⁶⁴ AG, résolutions 3263 (XXIX), par. 3; 3474 (XXX), par. 2; 31/71, par. 2 et 3; 32/82, par. 1; 33/64, par. 1 à 4.

⁶⁵ AG, résolutions 32/81, par. 4; 33/63, par. 4; 33/71 A, par. 2 et 3.

⁶⁶ AG, résolution 3093 A (XXVIII), par. 1 et 2.

⁶⁷ AG, résolutions 2661 C (XXV), par. 1 et 3; 2662 (XXV), par. 6 et 7; 2663 A (XXV), par. 3; B, par. 3; 2667 (XXV), par. 2; 2825 B (XXVI), par. 2 et 3; 2827 A (XXVI), par. 2, 3 et 7; 2828 C (XXVI), par. 5; 2934 A (XXVII), section II, par. 3; B, par. 5; 3077 (XXVIII), par. 3 et 7; 3078 B (XXVIII), par. 6; 3256 (XXIX), par. 3 et 7; 3261 D (XXIX), par. 3; F, par. 5; 3264 (XXIX), par. 3; 3465 (XXX), par. 3 et 7; 3466 (XXX), par. 7; 3470 (XXX), par. 6; 3475 (XXX), par. 1; 3479 (XXX), par. 3; 3484 A (XXX), par. 8; 31/65, par. 3 et 6; 31/66, par. 6; 31/68, par. 7; 31/72, par. 4; 31/74, par. 1; 32/77, par. 2 et 5; 32/78, par. 5; 32/80, par. 2; 32/84 A, par. 1 et 2; B, par. 5 et 6; 32/87 A, par. 4 et 7; 33/59 A, par. 3 et 6; 33/60, par. 6; 33/66 A, par. 2 et 4; B, par. 1 et 2; 33/71 H, section IV, par. 1 à 3; L, par. 2; 33/72 A, par. 2; 33/91 G, par. 2 et 3; H, dispositif. Au cours de la trentetroisième session, l'Assemblée générale s'est référée uniquement au "Comité du désarmement".

⁶⁸ AG, résolutions 3255 A (XXIX), par. 3; 3464 (XXX), par. 2; 31/64, par. 2.

⁶⁹ AG, résolutions 33/62, par. 1; 33/71 L, par. 2; 33/91 A, par. 2 et 3.

⁷⁰ AG, résolutions 2661 B (XXV), par. 1 et 2; 2664 (XXV), par. 4 et 5; 2665 (XXV), par. 3; 2825 A (XXVI), par. 2; 2829 (XXVI), par. 2; 2931 (XXVII), par. 3 et 5; 3076 (XXVIII), par. 1; 3255 B (XXIX), par. 3; 3261 D (XXIX), par. 2; 3472 A (XXX), par. 5; 3484 A (XXX), par. 7; 31/75, par. 5; 31/189 D, par. 2 à 5; 32/75, par. 7; 32/87 F, par. 11 et 13; 33/71, par. 1.

⁷¹ AG, résolutions 3075 (XXVIII), par. 5; 3080 (XXVIII), par. 2; 3259 A (XXIX), par. 7; 3468 (XXX), par. 4; 3469 (XXX), par. 3; 3484 B (XXX), par. 5; 31/88, par. 3 et 4; 31/189 B, par. 5; 31/190, par. 1; 32/86, par. 4; 32/88 A, par. 4; B, par. 2; 32/89, par. 1 et 2; 32/152, par. 4; 33/68, par. 5, 6 et 9; 33/69, par. 2 et 3.

⁷² AG, résolutions 2667 (XXV), par. 5; 3462 (XXX), par. 4; 31/68, par. 8; 32/75, par. 7; 33/71 A, par. 4; D, par. 3.

⁷³ Pour les recommandations adressées au Secrétaire général, voir le présent *Supplément*, Articles 97 et 98.

ANNEXE

Liste des points de l'ordre du jour et des résolutions se rapportant à l'Article 11

I. — POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS SE RAPPORTANT AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COOPÉRATION POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Número et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale
<i>Vingt-cinquième session de l'Assemblée générale</i>	
21	Célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies 2627 (XXV)
32	Examen des mesures relatives au renforcement de la sécurité internationale 2734 (XXV)
36	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects 2670 (XXV)
85	Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies 2625 (XXV)
<i>Vingt-sixième session de l'Assemblée générale</i>	
34	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale 2880 (XXVI)
39	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects 2835 (XXVI)

Número et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale
<i>Vingt-septième session de l'Assemblée générale</i>	
24	Raffermissment du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre les Etats 2925 (XXVII)
25	Non-recours à la force dans les relations internationales et interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires 2936 (XXVII)
35	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale 2993 (XXVII)
41	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects 2965 (XXVII)
92	Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence

Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale	Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale
qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux	3034 (XXVII)	désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux	31/102
<i>Vingt-huitième session de l'Assemblée générale</i>		123	Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages
25	Raffermissment du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre les Etats	124	Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales
	3073 (XXVIII)		31/9
39	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	<i>Trente-deuxième session de l'Assemblée générale</i>	
	3185 (XXVIII)	37	Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales de la sécurité internationale
44	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects		32/150
	3091 (XXVIII)	50	Application de la Déclaration sur le renforcement
<i>Vingt-neuvième session de l'Assemblée générale</i>			32/153 32/154
20	Raffermissment du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre les Etats	56	Etude d'ensemble de toute la question des opérations du maintien de la paix sous tous leurs aspects
	3282 (XXIX) 3283 (XXIX)		32/106
36	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	118	Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux
	3332 (XXIX)		32/147
39	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	119	Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages
	3239 (XXIX)		32/148
86	Rapport du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression	127	Affermissment et consolidation de la détente internationale et prévention du danger de guerre nucléaire
	3314 (XXIX)		32/155
<i>Trentième session de l'Assemblée générale</i>		<i>Trente-troisième session de l'Assemblée générale</i>	
49	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	50	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
	3389 (XXX)		33/73 33/74 33/75
51	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	56	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
	3457 (XXX)		33/114
<i>Trente et unième session de l'Assemblée générale</i>		120	Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages
33	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale		33/19
	31/91 31/92	121	Rapport du Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales
54	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects		33/96
	31/105	124	Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité
113	Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le		33/97
II. — POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET RÉSOLUTIONS SE RAPPORTANT AUX PRINCIPES RÉGISSANT LE DÉARMEMENT ET LA RÉGLEMENTATION DES ARMEMENTS			
Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale		
<i>Vingt-cinquième session de l'Assemblée générale</i>			
27	Question du désarmement général et complet : rapport de la Conférence du Comité du désarmement		2660 (XXV) 2661 (XXV)

Résolution de l'Assemblée générale		Résolution de l'Assemblée générale		
Número et intitulé du point		Número et intitulé du point		
28	Question des armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	2662 (XXV)	31 Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	
29	Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires	2663 (XXV)	32 Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires	
30	Mise en œuvre des résultats de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires	2664 (XXV)	33 Application de la résolution 2830 (XXVI) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	
31	Création, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques sous contrôle international approprié	2665 (XXV)	34 Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	
93	Mesure dans laquelle est appliquée la résolution 2456 B (XXIII) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	2666 (XXV)	<i>Vingt-huitième session de l'Assemblée générale</i>	
94	Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde	2667 (XXV)	29	Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde
<i>Vingt-sixième session de l'Assemblée générale</i>			32	Conférence mondiale du désarmement
27	Désarmement général et complet	2825 (XXVI)	33	Désarmement général et complet
28	Question des armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	2826 (XXVI) 2827 (XXVI)	34	Le napalm et les autres armes incendiaires et tous les aspects de leur emploi éventuel
29	Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires	2828 (XXVI)	35	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)
30	Création, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques sous contrôle international approprié	2829 (XXVI)	36	Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires
31	Mesure dans laquelle est appliquée la résolution 2666 (XXV) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	2830 (XXVI)	37	Application de la résolution 2935 (XXVII) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)
32	Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde	2831 (XXVI)	38	Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix
97	Conférence mondiale du désarmement	2833 (XXVI)	102	Réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement
98	Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	2832 (XXVI)	<i>Vingt-neuvième session de l'Assemblée générale</i>	
<i>Vingt-septième session de l'Assemblée générale</i>			24	Réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement
26	Conférence mondiale du désarmement	2930 (XXVII)	27	Le napalm et les autres armes incendiaires et tous les aspects de leur emploi éventuel
27	Mise en œuvre des résultats de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires	2931 (XXVII)	28	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)
30	Désarmement général et complet	2932 (XXVII)	29	Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires
			30	Application de la résolution 3079 (XXVIII) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II

Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale	Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale	
		46	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	3474 (XXX)
31	au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	47	Interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres fins hostiles incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain	3475 (XXX)
34	Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	48	Proclamation et création d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud	3476 (XXX)
35	Conférence mondiale du désarmement	120	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud	3477 (XXX)
100	Désarmement général et complet	122	Conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires	3478 (XXX)
	Application de la résolution 2286 (XXII) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	126	Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes	3479 (XXX)
101	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	<i>Trente et unième session de l'Assemblée générale</i>		
103	Interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain	34	Réduction des budgets militaires	31/87
107	Proclamation et création d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud	35	Armes incendiaires et autres armes classiques qui peuvent être l'objet de mesures d'interdiction ou de limitation pour des raisons humanitaires	31/64
<i>Trentième session de l'Assemblée générale</i>		36	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	31/65
34	Application de la résolution 3254 (XXIX) de l'Assemblée générale	37	Nécessité de cesser d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires et conclusion d'un traité tendant à réaliser l'interdiction complète de ces essais	31/66
35	Le napalm et les autres armes incendiaires et tous les aspects de leur emploi éventuel	38	Application de la résolution 3467 (XXX) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	31/67
36	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	39	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	31/88
37	Nécessité de cesser d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires et conclusion d'un traité tendant à réaliser l'interdiction complète de ces essais	40	Conférence mondiale du désarmement	31/190
38	Application de la résolution 3258 (XXIX) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	41	Mesures efficaces visant à assurer la réalisation des buts et objectifs de la Décennie du désarmement	31/68
39	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	42	Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique	31/69
40	Conférence mondiale du désarmement	43	Etude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects	31/70
41	Désarmement général et complet	44	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	31/71
42	Examen à mi-parcours de la Décennie du désarmement	45	Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles	31/72
43	Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique	46	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud	31/73
44	Etude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects			
45	Application de la résolution 3262 (XXIX) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)			

Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale	Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale		
47	Conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires	31/89	48	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	32/86
48	Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes	31/74	49	Conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais nucléaires	32/78
49	Désarmement général et complet	31/189	51	Désarmement général et complet	32/87
50	Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement	31/90	52	Session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	32/88
116	Application des conclusions de la première Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	31/75	53	Conférence mondiale du désarmement	32/89
<i>Trente-deuxième session de l'Assemblée générale</i>		<i>Trente-troisième session de l'Assemblée générale</i>			
33	Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde	32/75	35	Application des conclusions de la première Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire pour la deuxième Conférence	33/57
34	Application de la résolution 3473 (XXX) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	32/76	36	Application de la résolution 32/76 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	33/58
38	Armes incendiaires et autres armes classiques qui peuvent être l'objet de mesures d'interdiction ou de limitation pour des raisons humanitaires	32/152	37	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	33/59
39	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	32/77	38	Application de la résolution 32/78 de l'Assemblée générale	33/60
40	Nécessité de cesser d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires et conclusion d'un traité tendant à réaliser l'interdiction complète de ces essais	32/78	39	Application de la résolution 32/79 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	33/61
41	Application de la résolution 31/67 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)	32/79	40	Mesures efficaces visant à assurer la réalisation des buts et objectifs de la Décennie du désarmement	33/62
42	Mesures efficaces visant à assurer la réalisation des buts et objectifs de la Décennie du désarmement	32/80	41	Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique	33/63
43	Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique	32/81	42	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	33/64
44	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	32/82	43	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud	33/65
45	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud	32/83	44	Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes	33/66
46	Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes	32/84	45	Réduction des budgets militaires	33/67
47	Réduction des budgets militaires	32/85	46	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	33/68
			47	Désarmement général et complet	33/91
			48	Conférence mondiale du désarmement	33/68
			49	Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	33/70

Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale
125 Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire	33/71
128 Conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires	33/72

III. — POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS SE RAPPORTANT AU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale
<i>Vingt-cinquième session de l'Assemblée générale</i>	
22 La situation au Moyen-Orient	2628 (XXV)
23 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	2708 (XXV)
34 Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	2624 (XXV) 2671 (XXV)
62 Question de Namibie	2678 (XXV)
63 Question des territoires administrés par le Portugal	2707 (XXV)
64 Question de la Rhodésie du Sud	2652 (XXV)
98 Question de Corée	2668 (XXV)
<i>Vingt-sixième session de l'Assemblée générale</i>	
22 La situation au Moyen-Orient	2799 (XXVI)
23 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	2878 (XXVI)
37 Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	2764 (XXVI) 2775 (XXVI)
66 Question de Namibie	2871 (XXVI)
67 Question des territoires administrés par le Portugal	2795 (XXVI)
68 Question de la Rhodésie du Sud	2765 (XXVI) 2769 (XXVI) 2877 (XXVI)
102 Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 1606 ^e , 1607 ^e et 1608 ^e séances, les 4, 5 et 6 décembre 1971	2793 (XXVI)
<i>Vingt-septième session de l'Assemblée générale</i>	
21 La situation au Moyen-Orient	2949 (XXVII)
22 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	2908 (XXVII)
38 Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	2923 (XXVII)
64 Question de Namibie	3031 (XXVII)
65 Question des territoires administrés par le Portugal	2918 (XXVII)
66 Question de la Rhodésie du Sud	2945 (XXVII) 2946 (XXVII)

Numéro et intitulé du point	Résolution de l'Assemblée générale
<i>Vingt-huitième session de l'Assemblée générale</i>	
23 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	3163 (XXVIII)
41 Question de Corée	Décision
42 Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	3055 (XXVIII) 3151 (XXVIII)
70 Question de Namibie	3111 (XXVIII)
71 Question des territoires administrés par le Portugal	3113 (XXVIII)
72 Question de la Rhodésie du Sud	3115 (XXVIII) 3116 (XXVIII)
107 Opération illégale par les forces militaires portugaises de certains secteurs de la République de Guinée-Bissau et actes d'agression commis par elles contre le peuple de la République	3061 (XXVIII)
<i>Vingt-neuvième session de l'Assemblée générale</i>	
23 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	3328 (XXIX)
37 Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	3324 (XXIX)
65 Question de Namibie	3295 (XXIX)
66 Question des territoires administrés par le Portugal	Décision
67 Question de la Rhodésie du Sud	3297 (XXIX) 3298 (XXIX)
104 Question de Corée	3333 (XXIX)
108 Question de Palestine	3236 (XXIX)
109 La situation au Moyen-Orient	Décision
110 Question de Chypre	3212 (XXIX)
<i>Trentième session de l'Assemblée générale</i>	
23 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	3481 (XXX)
27 Question de Palestine	3375 (XXX) 3376 (XXX)
53 Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	3411 (XXX)
87 Question de Namibie	3399 (XXX)
88 Question des territoires administrés par le Portugal	3485 (XXX)
89 Question de la Rhodésie du Sud	3396 (XXX) 3397 (XXX)
119 Question de Corée	3390 (XXX)
124 La situation au Moyen-Orient	3414 (XXX)
125 Question de Chypre	3395 (XXX)
<i>Trente et unième session de l'Assemblée générale</i>	
25 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	31/53 31/143
27 Question de Palestine	31/20
29 La situation au Moyen-Orient	31/61 31/62

Résolution de l'Assemblée générale		Résolution de l'Assemblée générale	
Numéro et intitulé du point		Numéro et intitulé du point	
52	Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	31/6	
85	Question de Namibie	31/146	
86	Question de la Rhodésie du Sud	31/154	
118	Question de Chypre	31/12	
122	Question de l'île comorienne de Mayotte	31/4	
<i>Trente-deuxième session de l'Assemblée générale</i>			
24	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	32/42	
27	Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	32/105	
28	Question de Chypre	32/15	
30	Question de Palestine	32/40	
31	La situation au Moyen-Orient	32/20	
91	Question de Namibie	32/9	
92	Question de la Rhodésie du Sud	32/116	
93	Question du Timor oriental	32/34	
125	Question de l'île comorienne de Mayotte	32/7	
126	Mesures illégales prises récemment par Israël dans les territoires arabes occupés et visant à en modifier le statut juridique, le caractère géographique et la composition démographique en violation des principes de la Charte des Nations Unies, des obligations internationales contractées par Israël aux termes de la quatrième Convention de Genève de 1949, ainsi que des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et obstruction des efforts visant à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient	32/5	
<i>Trente-troisième session de l'Assemblée générale</i>			
24	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	33/44	
27	Question de Namibie	33/182 33/206	
28	Question de Chypre	33/15	
30	La situation au Moyen-Orient	33/29	
31	Question de Palestine	33/28	
32	Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain	33/183	
50	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	33/76	
93	Question de la Rhodésie du Sud	33/38	
94	Question du Timor oriental	33/39	

